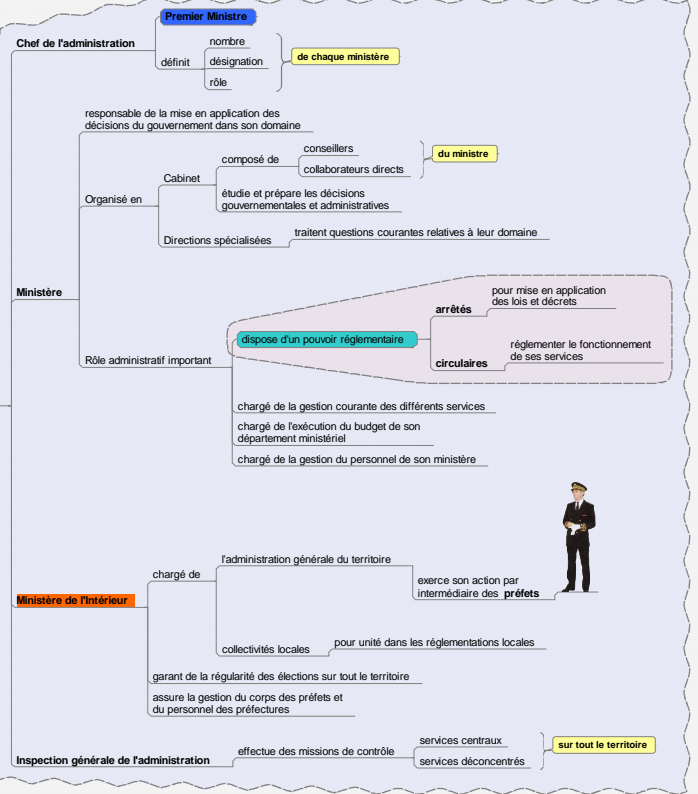




division territoriale qui regroupe plusieurs cantons
339 arrondissements dont 12 outre-mer **arrondissement**

Administration de l'État

Administration centrale



de région

- est le représentant de l'État dans chaque région
- siège à la préfecture du chef-lieu de région
- Attributions comparables à celles des préfets
- mise en oeuvre des politiques nationales de développement économique et social
- aménagement du territoire
- exerce un pouvoir sur les préfets de département
- culture
- aménagement du territoire
- anime et coordonne les politiques de l'État

de département

- nommé en Conseil des ministres
- est le représentant de l'État dans chaque département
- siège à la préfecture
- représente chaque ministre, sous l'autorité du Premier ministre
- dirige les services de l'État dans le département
- intérêts nationaux
- respect des lois
- ordre public
- contrôle administratif
- à la charge du**
- du conseil général des communes
- après leur exécution
- assure le contrôle de la légalité des actes

Préfet



sous-préfet

- assure la coordination des services déconcentrés de l'État
- agriculture
- équipement
- au niveau de l'arrondissement
- forces de police
- protection civile
- services d'incendie et de secours
- plan ORSEC
- dans son arrondissement
- responsable de la sécurité et du maintien de l'ordre

Administration territoriale

